

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

### *Administration centrale Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail Nomination*

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES,  
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

*Direction de l'administration générale  
et de la modernisation des services*

Division de l'administration centrale

Bureau des ressources humaines et  
de l'action médicale et sociale

### **Arrêté du 24 octobre 2008 portant nomination des membres du comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central institué auprès du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services**

NOR : MTSO0880867A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,

Vu le décret n° 82-543 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 23 février 1996 créant un comité technique paritaire central à l'administration centrale du ministère du travail et des affaires sociales et compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté du 31 mai 1996 portant création d'un comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central institué auprès du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2005 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central institué auprès du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2005 modifié portant nomination des membres du comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central institué auprès du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2005 modifié sont remplacées comme suit :

Sont désignés en tant que représentants de l'administration au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité paritaire central, les agents suivants :

#### *Membres titulaires*

M. Jean-René Masson, directeur de l'administration générale et de la modernisation des services ;

Mme Isabelle Moures, chef de service, adjointe au directeur de l'administration générale et de la modernisation des services ;

Mme Béatrice Sedillot, chef de service, adjointe au directeur de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ;

M. Joël Blondel, chef de service à la direction générale du travail ;

Mme France Delageniere, chef de la division de l'administration centrale à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services.

*Membres suppléants*

M. Didier Lacotte-Arador, chef du bureau des cabinets du ministre ;  
Mme Damienne Verguin, sous-directrice des conseils de prud'hommes et du support à la direction générale du travail ;  
Mme Sylvie Hel-Thelier, sous-directrice de l'action régionale, diffusion et moyens à la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ;  
Mme Anne-Marie Chevillot, adjointe au chef du bureau des politiques de l'action sociale et des conditions de travail à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services ;  
M. David Poilpot, adjoint au chef de bureau des ressources humaines et de l'action médicale et sociale à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services.

*Membres de droit*

Le médecin de prévention.

Article 2

Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2008 modifié sont remplacées comme suit :  
Sont désignés en qualité de représentants du personnel du comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central, les agents suivants :

*Membres titulaires*

CFDT : Mme Marie-Ange Siffredi ;  
M. Gilles Diot ;  
Mme Marie-Josèphe Charon ;  
CGT : Mme Lydie Vinck ;  
Mme Chantal Buigues ;  
Mme Nelly Stefani ;  
UNSA : Mme Martine Noulin.

*Membres suppléants*

CFDT : Mme Marie-Thérèse Mergirie ;  
Mme Estelle Oubbadia ;  
Mme Yveline Maville ;  
CGT : Mme Brigitte Damie ;  
M. Bienvenu Babagbeto ;  
M. Bouzid Djebali ;  
UNSA : M. Yves-Pierre Corneil.

Article 3

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

Fait à Paris, le 24 octobre 2008.

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille et de la solidarité,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de l'administration générale  
et de la modernisation des services :

*La chef de service,*

I. MOURES